

Département
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Versement d'une
subvention à l'association
Bel Automne**

Nota - Le Maire certifie que
cette délibération a été
mise en ligne sur le site de
la ville le

13 JUL. 2022

Que la convocation du
Conseil a été faite le 24 juin
2022

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2022-050

VILLE DE BEAUCHAMP

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2022
=====

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme LOISEAU, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMITRU, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, Mme OKPANKU

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. REMOND donne pouvoir à Mme SERVAIS, M. JENNY donne pouvoir à M. MANAC'H, Mme GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M. HUMBERT, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. CHANDELIER donne pouvoir à Mme NORDMANN

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur David HUMBERT pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur David HUMBERT est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'Avis de la commission conjointe Personnel et modernisation des services - Finances du 20 juin 2022.

Depuis septembre 2021, l'association Bel Automne embauche un salarié pour la prise en charge de séances de sport.

Ces séances de sport sont destinées à un public sénior et/ou des femmes seules disposant de moyens restreints.

L'association compte 153 adhérents dont 99 Beauchampois.

Il est présenté aux membres une demande de subvention pour cette association qui prend en considération cette embauche.

Le montant de la subvention sollicité est de 2 500 euros.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par **27 « POUR »** et **1 « ABSTENTION »** (Mme DIAS) :

Approuve l'attribution d'une subvention à l'association Bel Automne comme exposé ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **11 JUIL. 2022**



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20220630-DEL-2022-050-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022